



HUPO-SITE
FEDERATEUR
20 rue Leblanc
75908 Paris Cedex 15

Organisation pré-analytique du Laboratoire de Biologie Médicale

Ref : PO-LABM-FI-017-V-02
Version : 02
Applicable le : 08-07-2019



Groupe d'auteurs : E. Dorard, M. Cambillau, B. Mougne, F. Annane, M-D Cordin, R. Vargas, Ch. Augereau, E. Carboneille, S. Maillard, D. Chevassus, D. Fausot, Ch. Julien, B. Mangin, C. Guihaire, O. Cathelain, L. Ulrich, J. Pinto, Ch. Barreau, J. Chevalier.

I- Missions

L'activité du LBM s'articule autour de 2 missions principales :

- l'aide à la prescription, la réalisation et l'interprétation des examens de biologie médicale. L'ensemble des analyses du LBM sont validées analytiquement et médicalement avec un commentaire si nécessaire avant d'être transmis par voie informatique ou papier aux prescripteurs,
- l'enseignement et la recherche, pour le bénéfice des patients (hospitalisés ou non), des cliniciens, des laboratoires extérieurs et des établissements de soins.

Le laboratoire couvre également une activité de biologie délocalisée.

L'organisation de la biologie du GH à l'HEGP se différencie de la majorité des organisations traditionnelles hospitalières par le regroupement et la mise en commun de certaines structures et activités (plates-formes de biologie moléculaire, cytométrie de flux, chromatographie, immuno-analyse automatisée robotisée...), ainsi que par l'utilisation d'équipements ou de technologies nouvelles (robotisation, systèmes de transports automatisés).

Le site HEGP bénéficie d'une prescription informatisée connectée garantissant sécurité et traçabilité des données relatives aux examens.

Trois secteurs (Biochimie, Hématologie, Microbiologie) fonctionnent 24h/24h par une Garde de Biologie.

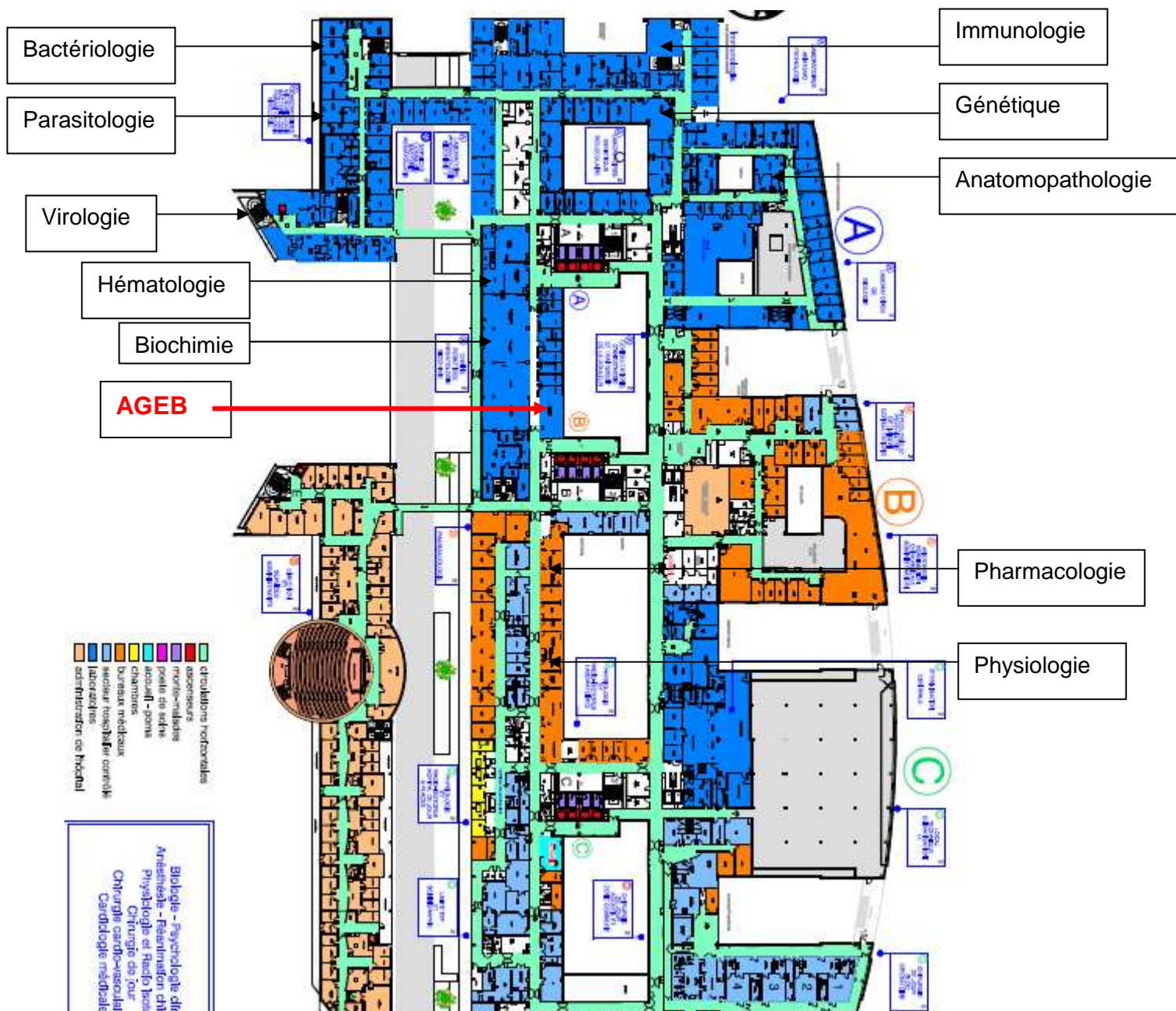
Les examens non réalisés sur HEGP sont externalisés par l'AGEB.

II- Organigramme

Consultable dans le Manuel de management de la Qualité



III- Localisation de l'AGEB et des secteurs du LBM



IV- Horaires d'ouverture

L'ensemble des échantillons biologiques est réceptionné par l'AGEB (Accueil et Gestion des Echantillons Biologiques), puis par la Garde de Biologie, du Laboratoire de Biologie Médicale (LBM).

AGEB: 2^{ème} étage, pôle B : de 06h30 à 19h30 et **Garde de Biologie:** 2^{ème} étage, pôle A : de 19h00 à 07h00.

Les analyses biologiques (hors liste d'analyses de garde) sont réalisées uniquement pendant les horaires d'ouverture des secteurs du LBM.

Les examens réalisés hors HEGP (externés) et ceux à destination des secteurs du LBM non ouverts 24h/24h ne doivent pas arriver au LBM en dehors des horaires d'ouverture mentionnés ci-dessus.



V- Circuit des échantillons biologiques « URGENTS »

Les échantillons biologiques pour lesquels une ou plusieurs analyses sont urgentes, sont pris en charge par l'AGEB selon un circuit dédié. Cette prise en charge spécifique permet la réalisation de l'analyse dans les meilleurs délais.

De nuit, entre 19h et 7h, une équipe de deux techniciens et un interne, sous la responsabilité d'un biologiste sénior, réalise les analyses urgentes (listes dans MO « Organisation de la garde de biologie »).

- Cf « Circuit des urgences »
- Cf « Acheminement des échantillons VGR-CCL »
- Cf « Acheminement des échantillons de l'HEGP »

VI- Cas particulier des échantillons d'anatomopathologie

Consulter: « Prélever et acheminer en Anatomie et Cytologie Pathologiques »

VII- Liste des non-conformités (NC) liées aux prélèvements d'échantillons biologiques

En accord avec les Biologistes du secteur, l'équipe de l'AGEB du LBM peut être amenée à refuser un échantillon biologique qui ne présente pas les garanties suffisantes d'identification, de qualité, de non-respect du contenant, de non-respect des conditions de prélèvement... Ceci se traduira par une déclaration de non-conformité, dans le SGL du laboratoire, cette NC apparaît dans le dossier informatisé des patients du GH.

Ces non-conformités peuvent conduire à la non réalisation de/des analyse(s) biologique(s).

Un refus peut être validé par le biologiste de la discipline concernée.

Exemples de Non-conformités pré-analytiques :

- absence de demande d'examen DxC@re ou de demande papier,
- bon ou feuille de demande non identifié,
- échantillon(s) biologique(s) non identifiés,
- discordance d'identification entre l'échantillon et le bon de demande,
- échantillon non conforme : mauvais contenant/anti-coagulant,
- tube cassé ou fuite, non-respect des conditions d'hygiène,
- tube vide,
- seringue de gaz du sang arrivée ouverte
- condition de transport non respectée,
- délai d'acheminement non respecté,
- étiquette code à barre non lisible.
- ...

Exemples de Non-conformités analytiques :

- Tube insuffisamment rempli, échantillon coagulé, hémolysé. Cette information est enregistrée dans le SGL (Système de Gestion du Laboratoire) par les Techniciens du LBM et apparaît dans le dossier informatisé des patients du GH.